



Processus et critères de sélection de l'équipe nationale de Saut à Ski Canada 2019/2020

Ce qui suit décrit le processus de sélection de l'équipe nationale de développement masculin et féminin de saut à ski du Canada (SJC) pour la saison 2019/2020. Les critères sont conçus pour soutenir la vision de SJC « Inspirer les Canadiens en remportant des médailles, inspirant ainsi les jeunes Canadiens à pratiquer le sport du saut à ski ». Il est également conforme aux principes directeurs du SJC en matière de persévérance, de passion et de promotion.

Les critères de SJC utiliseront une combinaison d'exigences d'âge, examens physiques et les résultats de compétition pour déterminer les athlètes éligibles.

1. Processus de sélection et éligibilité de l'équipe nationale

Pour pouvoir participer au processus de sélection, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- A. Doit être admissible à l'âge pour les compétitions de la Coupe du monde, selon les règles de la FIS ; pour la saison 2019/2020, cela signifie né en 2004 ou avant;
- B. Doit être membre en règle d'un club de saut à ski reconnu par SJC ;
- C. Doit être membre en règle de Ski Jumping Canada (le cas échéant);
- D. Doit avoir un passeport canadien valide ;
- E. Doit répondre à toutes les exigences de la FIS et avoir signé la Déclaration de l'athlète FIS ;
- F. Doit avoir signé l'entente actuelle avec les athlètes de la SJC ;
- G. Ne doit pas avoir de résultats positifs aux tests antidopage ;
- H. L'athlète de retour:
 - a. Aura participé à tous les événements du SJC requis au cours de la saison précédente (à moins d'avoir reçu l'autorisation écrite de les manquer);
 - b. Possède un cycle de deux (2) ans pour « regagner » les points nécessaires pour maintenir leur statut dans l'équipe applicable ; si aucun point n'est gagné, l'athlète perd son statut. Les exceptions à cette règle seront déterminées par le comité des athlètes de haut niveau (c'est-à-dire en fonction des blessures et d'autres circonstances atténuantes) ;
- I. À moins d'être exempté pour cause de blessure (ou pour toute autre raison approuvée par écrit par SJC), l'athlète doit être classé parmi les 10 premiers sur la liste de classement canadienne de la saison précédente. ;
- J. L'annonce de l'équipe nationale pour 2019/20 se fera en novembre 2019.

2. Normes de qualification pour l'équipe masculine

Pour être nommé dans l'équipe nationale, un athlète masculin doit répondre aux critères énumérés ci-dessus ainsi que :

Équipe nationale

- Obtenez 1 point Coupe du Monde ou point Grand Prix d'été

Équipe nationale de développement

- Obtenez 1 point de Coupe continentale à n'importe quelle compétition
- Atteindre 1 point de Coupe FIS lors d'une Coupe d'Europe FIS

Présence :

Participation de 95% à toutes les sessions de formation et autres activités organisées par SJC. Les absences doivent être discutées avec l'entraîneur et le cas échéant approuvées par le directeur de la haute performance.

Résultats des tests physiques :

Un suivi et une évaluation auront lieu régulièrement. Les athlètes doivent progresser vers les objectifs individuels qui leur sont fixes.

3. Normes de qualification de l'équipe féminine :

Pour être nommée dans l'équipe nationale, une athlète féminine doit répondre aux critères énumérés ci-dessus ainsi que :

Équipe Nationale

- Jusqu'à (tel que déterminé par le comité des athlètes de haute performance) les quatre meilleurs athlètes sur la liste de classement canadienne avec des points de Coupe du monde

Équipe nationale de développement

- Atteindre 1 point de Coupe continentale lors d'une compétition européenne du COC

Présence :

Participation de 95% à toutes les sessions de formation et autres activités organisées par SJC. Les absences doivent être discutées avec l'entraîneur et le cas échéant approuvées par le directeur de la haute performance.

Résultats des tests physiques :

Un suivi médical et une évaluation auront lieu régulièrement. Les athlètes doivent progresser vers les objectifs individuels qui leur sont fixes.

4. Classement des athlètes Liste de classement canadienne (LCC)

La liste de classement canadienne sera utilisée pour déterminer le rang des athlètes de saut à ski. La combinaison de la liste de classement et des critères de sélection ci-dessus sera utilisée pour déterminer l'équipe compétitive / le circuit auquel les athlètes seront affectés. La LCC sera mise à jour à la fin de chaque période.

5. Sélection finale

Le processus utilisé pour effectuer la sélection finale sera :

- A. L'entraîneur-chef ou son remplaçant désignera une liste d'athlètes admissibles au comité des athlètes de haut niveau.
- B. Le comité des athlètes de haute performance confirmera les candidats et ratifiera la sélection de l'équipe.

Le comité des athlètes de haute performance est composé de :

- A. Directeur du SJC -Sian Bolton
- B. Directeur Haute Performance SJC -Nik Petrov;
- C. Représentante des athlètes - Natasha Bodnarchuk
- D. Entraîneur du SJC - Tadeusz Bafia
- E. Participant indépendant -Mark Servold